



DATE DE PUBLICATION : 17 novembre 2025

Le Gouverneur,

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 142-8 et R. 142-20,
Vu la décision réglementaire n° 2016-15, notamment l'article 2,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Sophie MARTENOT, Directrice générale des ressources humaines, pour présider le Comité de groupe Banque de France, en qualité de représentante du Gouverneur de la Banque de France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie MARTENOT, Mme Carine JUPIN, adjointe à la directrice générale des ressources humaines, reçoit délégation à l'effet de présider le Comité de groupe Banque de France, en qualité de représentante du Gouverneur de la Banque de France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie MARTENOT et de Mme Carine JUPIN, Mme Isabelle THOUZERY, adjointe à la directrice générale des ressources humaines, reçoit délégation à l'effet de présider le Comité de groupe Banque de France, en qualité de représentante du Gouverneur de la Banque de France.

Mmes Anne-Sophie MARTENOT, Carine JUPIN et Isabelle THOUZERY peuvent subdéléguer la présidence du Comité de groupe au directeur des relations sociales de la Direction générale des Ressources humaines ou à son adjoint.

Fait à Paris, le 17 novembre 2025

François VILLEROY DE GALHAU